

PLAN REGIONAL AFI DE MISE EN OEUVRE COMPLET POUR LA SURETE DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

7° REUNION DU COMITE DIRECTEUR Niamey, NIGER (19 Juillet 2018)

NOTE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES AEROPORTS (ACI) SUR LE PROGRAMME AIRPORT EXCELLENCE (APEX) EN SURETE

(Présenté par ACI)

SOMMAIRE

Le présent document offre une présentation du Conseil International des Aéroports concernant son programme d'Excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sureté et sa contribution aux objectifs du GASeP.

1. **INTRODUCTION**

- 1.1 La mission du Conseil International des Aéroports (ACI) est de promouvoir l'intérêt collectif des aéroports du monde et des communautés qu'ils desservent et de promouvoir l'excellence professionnelle dans les opérations et la gestion des aéroports. La sureté est évidemment une priorité absolue.
- 1.2 L'ACI et ses membres reconnaissent le rôle important que l'industrie joue dans la mise en œuvre du GASeP. L'ACI a mis en place un certain nombre de programmes et de services pour contribuer aux objectifs du GASeP dans les domaines des meilleures pratiques, de la formation, du renforcement des capacités et de l'innovation. Ce document met en lumière certaines des principales activités entreprises, en particulier dans le cadre du programme APEX, pour contribuer à la mise en œuvre du GASeP.
- 1.3 Les activités entreprises comprennent le lancement de la première édition du Manuel de Sureté Coté Ville de l'ACI en avril 2018 pour servir de guide aux aéroports sur tous les aspects de la sureté en zone coté ville, notamment la définition des responsabilités, l'évaluation des risques et des vulnérabilités, la mise en place d'une culture de la sureté ainsi que la diffusion de bonnes pratiques sur la conception des bâtiments et la réduction des files d'attente et des foules.
- 1.4 Un nouveau cours de formation pour les responsables de la sûreté aéroportuaire a été élaboré conjointement avec l'OACI, parallèlement à d'autres nouveaux cours sur la gestion de la qualité en sureté et les opérations de sûreté aéroportuaire. Un cours en ligne a également été développé dans le but d'atteindre un public plus large plus facilement.

1.5 Dans le domaine de l'innovation, le programme commun de sécurité intelligente IATA / ACI (Smart Security) continue d'encourager l'échange d'informations entre les aéroports et entre les États et les aéroports afin de promouvoir des technologies, des processus et des techniques innovants. Les matériaux ont été inclus dans l'AVSECPaedia.

2. **PROGRAMMES APEX**

- 2.1 L'ACI, en collaboration avec les intervenants de l'aviation et les aéroports des différentes régions du monde, a mis au point l'initiative Airport Excellence (APEX) en sureté, fondée sur le fructueux programme APEX en sécurité qui a déjà démontré son efficacité.
- 2.2 Les programmes APEX fournissent une revue par les pairs adaptée aux besoins individuels des aéroports et proposent des solutions efficaces qui conduisent à une amélioration de la gestion opérationnelle des aéroports participant au programme.
- 2.3 Le cadre de la revue repose sur les normes et pratiques recommandées (SARP) des Annexes de l'OACI, des éléments indicatifs tirés des meilleures pratiques de l'OACI et de l'ACI et est utilisé parallèlement à la réglementation nationale. Il associe le mandat de conformité réglementaire avec les besoins opérationnels quotidiens réels des aéroports afin de maximiser l'efficacité opérationnelle tout en améliorant le respect des normes de sûreté et de sécurité.
- 2.4 Le programme APEX en Sureté soutient la mission de l'ACI de promouvoir des opérations aéroportuaires plus sures grâce à la coopération internationale avec les acteurs de l'aviation et les aéroports mondiaux et appuie les politiques de l'OACI en matière de sûreté aérienne, les objectifs du GASeP et la résolution 2309.

3. LE PROGRAMME APEX EN SURETE

- 3.1 Une revue de sureté APEX est effectuée par une équipe d'experts, assurant la confidentialité des données à toutes les étapes. La revue de sureté s'appuie sur les résultats d'un questionnaire d'auto-évaluation visant à comprendre l'environnement juridique, opérationnel et le mode de gestion de l'aéroport, afin de préparer l'évaluation sur place.
- 3.2 Une revue comprend une évaluation des pratiques actuelles, une analyse des écarts par rapport aux meilleures pratiques internationalement reconnues, l'identification des solutions recommandées et la conception d'un plan d'action pour aider l'aéroport à optimiser ses performances en matière de sureté.
- 3.3 La revue de sureté est effectuée sur une base non rémunérée; l'aéroport d'accueil couvre le coût des dépenses directes, sauf s'il est financé par l'un des mécanismes de financement disponibles. L'aéroport hôte reçoit également le soutien de l'ACI pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action qui en résulte. Différents moyens d'assistance sont disponibles, tels que l'accès à des réseaux d'experts, des formations, des ateliers et des séminaires, des groupes de travail, au niveau local, régional et international.
- 3.4 Bien que l'avantage le plus évident soit pour l'aéroport accueillant la revue, les États bénéficient également d'un niveau accru de conformité à la réglementation nationale et aux SARP applicables.
- 3.5 Le programme fournit également un aperçu utile des tendances en matière de sûreté des aéroports afin d'aider à identifier les besoins globaux de formation et d'assistance, dans le but d'améliorer la sûreté de l'aviation dans le monde entier. En outre, les retours et commentaires des équipes après une

revue indiquent que participer à un APEX en tant qu'auditeur est un moyen d'apprentissage et une expérience incommensurable pour les participants, et ils tirent toujours du processus de nouveaux bénéfices.

4. SUCCÈS DU PROGRAMME APEX EN SÉCURITÉ ET ÉTAT DU PROGRAMME APEX EN SURETE

- 4.1 Depuis le lancement du programme original APEX en Sécurité, l'ACI a effectué près de 100 revues de sécurité et une douzaine de revues de sureté. Parmi les accords de coopération figure un financement de la Banque mondiale et de l'Agence européenne de la sécurité aérienne, en partenariat avec l'APEX, pour financer 10 revues de sécurité sur une période de deux ans dans la région de la CEEAC.
- 4.2 Depuis la création de l'APEX en sécurité, au moins 10 aéroports Africains ont obtenu la certification en utilisant les recommandations fournies par le programme. Le projet de certification de l'OACI et l'Accord d'Abuja se tournent vers l'APEX comme principale solution et feuille de route pour obtenir la certification.
- 4.3 La première revue pilote de sûreté a été effectuée du 28 mars au 1er avril 2016 à l'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam à l'île Maurice. Les participants à la revue étaient Airports Company of South Africa, Aéroports de Paris, Aéroports de Montréal, OACI et la Greater Toronto Airports Authority.
- 4.4 D'autres revues pilotes ont été effectués à l'aéroport international Ngurah Rai de Denpasar (Indonésie) et à l'aéroport Sultan Aji Muhammad Sulaiman de Balikpapan (Indonésie). Le Bureau de la sécurité des transports (OTS) de l'Australie a participé comme observateur à la revue de Denpasar.
- 4.5 Les revues pilotes ont été extrêmement efficaces non seulement pour identifier les vulnérabilités de l'aéroport et de l'État mais aussi pour souligner l'effort de collaboration entre l'ACI et les autres États dans la conduite de ces revues par les pairs. L'ACI a officiellement lancé le programme en octobre 2017 en conjonction avec l'Assemblée générale annuelle mondiale de l'ACI à l'île Maurice. L'ACI a effectué un total de 10 revues de sureté à ce jour, 4 autres étant déjà prévues pour 2018.
- 4.6 L'Union européenne s'est associée à l'ACI pour financer au moins 10 examens en Afrique et en Asie-Pacifique au cours des deux prochaines années, cette initiative étant considérée comme un outil permettant aux aéroports et aux autorités de l'aviation civile de combler leurs écarts, corriger leurs vulnérabilités et améliorer leurs systèmes de sureté.

5. ACTION DU COMITÉ DIRECTEUR AFI-SECFAL

- 5.1 Le Comité de Pilotage AFI-SECFAL est invité à :
 - a) noter que le programme APEX en Sureté peut aider les aéroports à améliorer la mise en œuvre des mesures de sureté ;
 - b) soutenir le programme APEX en encourageant la participation des aéroports de la région ;
 - c) promouvoir et encourager les États à faciliter la conduite des revues APEX en impliquant les parties prenantes concernées afin de couvrir tous les domaines opérationnels clés AVSEC;
 - **d**) encourager les États et les aéroports à fournir leurs expertises pour soutenir le programme APEX en Sureté.